



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Peri

Par arrêté municipal n° 2025-25 du 3 février 2025, Monsieur le Maire de Peri a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune.

Les objectifs du PLU

Les objectifs du projet de PLU sont les suivants :

- Réorganiser les zones d'urbanisation par rapport aux équipements (voiries et réseaux divers) ;
- Redéfinir les limites et franges entre zones constructibles et non constructibles ;
- Intégrer les préoccupations du Grenelle I et II ;
- Définir un nouveau PADD pour la commune, en accord avec les nouveaux enjeux ;
- Rendre le plan local d'urbanisme compatible avec le PADDUC ;
- Protéger les zones agricoles, à travers une identification des espaces stratégiques agricoles, la réalisation d'un DOCOBAS, et la mise en place d'une agricole protégée (couvrant 970 ha), et en garantissant un minimum de 1000 ha d'espaces dédiés à l'agriculture ;
- Prendre en compte l'évolution de l'activité agricole sur le territoire de la commune ;
- Protéger les zones naturelles et la richesse environnementale de la commune ;
- Préserver le patrimoine bâti ;
- Permettre un développement harmonieux et cohérent du territoire de la commune ;
- Soutenir les activités commerciales, les services et l'artisanat ;
- Créer de nouveaux espaces publics sur des centralités en devenir (Cavone, Patara, A Cunfina) ;
- Limiter l'extension de l'urbanisation, en compatibilité avec le PADDUC et la loi Climat et résilience ;
- Limiter l'étalement urbain, en réduisant celui-ci de 50% dans les 10 prochaines années.

Ont été désignés par Mme la présidente du tribunal administratif de Bastia : M. Dominique FARELLACCI en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Mme Valérie ETTORI en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

L'enquête se déroulera du lundi 24 février 2025 à 9h au mardi 25 mars 2025 à 16h soit une période de 30 jours consécutifs. **Le siège de l'enquête publique est fixé à la Mairie-Annexe-Casa cumuna- Facciata Rossa- RT 20- 20167 PERI**

Consultation du dossier d'enquête et demandes d'informations du public

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête sera consultable sur format papier à la mairie annexe de Peri aux jours et heures d'ouverture du public soit du lundi au vendredi de 9h à 16h, sauf jours fériés.

Un accès au dossier sera également garanti depuis un poste informatique mis à la disposition du public à la mairie annexe de Peri, aux jours et heures précités.

Les pièces du dossier seront également consultables et téléchargeables en version numérique :

- sur le registre d'enquête dématérialisé à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5999>

- sur le site internet de la commune de Peri à l'adresse internet suivante : www.peri.corsica

Pendant toute la durée de l'enquête, des informations concernant le projet peuvent être demandées à la personne responsable du projet de PLU : par mail, M. le maire enquetepublique.plu@peri.corsica ou au 06 18 15 61 14 ou par mail, Mme la Secrétaire générale secretariatgeneral@peri.corsica

Dépôt des observations du public - Permanences du commissaire enquêteur

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5999>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante :

enquete-publique-5999@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/5999> et donc visibles par tous.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations, remarques et propositions du public pourront aussi être :

- adressées par voie postale « Enquête publique relative à l'élaboration du PLU de la commune – À l'attention du commissaire enquêteur - Mairie -Annexe- Facciata rossa -RT 20- 20167 PERI »

- adressées par courriel à l'attention de M. le commissaire enquêteur à l'adresse internet suivante : enquetepublique.plu@peri.corsica

- consignées directement sur le registre papier d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur et mis à disposition du public au siège de l'enquête du lundi au vendredi de 9h à 16h.

- reçues directement par le commissaire enquêteur lors de ses permanences au siège de l'enquête en mairie annexe de Peri :

- **lundi 24 février 2025 de 9h à 16h, jour d'ouverture de l'enquête ;**
- **mardi 4 mars 2025 de 9h à 12h ;**
- **mardi 11 mars 2025 de 13h à 16h ;**
- **samedi 15 mars 2025 de 9h à 12h ;**
- **jeudi 20 mars 2025 de 13h à 16h ;**
- **mardi 25 mars 2025 de 9h à 16h, jour de clôture de l'enquête.**

Rapport et conclusions motivées du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur transmettra son rapport et ses conclusions motivées à M. le maire de Peri avec copie simultanée à Mme la présidente du tribunal administratif de Bastia, dans un délai de trente jours à compter de la date de fin de l'enquête publique.

Les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la fin de l'enquête à la mairie annexe de Peri en version papier et en version numérique sur le site internet de la mairie à l'adresse internet :

www.peri.corsica

Décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête / Autorité compétente pour statuer

A l'issue de la présente procédure d'enquête, le projet de PLU de la commune de Peri - éventuellement modifié pour tenir compte des observations de la population, des avis des personnes publiques associées et des conclusions du commissaire enquêteur - sera soumis au conseil municipal de la commune pour approbation.

Le Maire

Gustave TALLARICO